

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020-009

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux
le 31 janvier 2020

LE 6 février 2020, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	59
Votants	62
Pouvoirs	3

OBJET : VENTE D'UN TERRAIN DANS LE PARC D'ACTIVITES DE GRAND FONT A M. LASSIMOUILLAS

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISCHOF, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, PERRAUD-DAUSSE, PAUL, DORET, SALOMON.

MM. LE MAO, BONNET, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, ROUSSARIE, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, PUYRIGAUD, AUDI, CIPIERRE, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TALLET, RAUZET, GUILLEMET, REYNET, GRELLETY, LARENAUDIE, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, CACAN.

M. JEGOU suppléant de M. DOBBELS
M. CHANTEGREIL suppléant de M. VIROL

ABSENTS :

Mmes : BOUCAUD, BELOMBO, GATAULT, DATRIER, MONTEIL- MAYAUD, RAT, MOULENES, TOULAT, ROUX, DECABRAS.

MM. : BUISSON, BEYLOT, DESPALT, LARRE, BREAU, MOTTIER, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, DOBBELS, LACOSTE, MERILLOU, BARBANCEY, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, TENAILLON, MALLET, MATHIEU, VIROL, LAROCHE, DUCENE, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

POUVOIRS :

Mme ROUX	Pouvoir à	M. PROTANO
Mme MOULENES	Pouvoir à	M. ROUSSARIE
Mme TOULAT	Pouvoir à	M. AUDI

OBJET : VENTE D'UN TERRAIN DANS LE PARC D'ACTIVITES DE GRAND FONT A M.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Monsieur Lassimouillas Frédéric souhaite acheter un ensemble de parcelles situées dans le parc d'activités de Grand Font sur la commune de Boulazac Isle Manoire.

Que l'ensemble des parcelles cadastrées (tableau ci-dessous) d'une superficie de 44 717 m² environ se situent majoritairement en zone Ni (40 253 m²) et également en zone 1AUyi (4 464 m²).

Références cadastrales	Contenance	Emprise	1 AUyi	Ni
439 A n°1193	2 732 m ²	1 628 m ²	1 628 m ²	-
439 A n°1532	214 m ²	38 m ²		38 m ²
439 A n°1534	587 m ²	179 m ²		179 m ²
439 A n°1536	976 m ²	413 m ²		413 m ²
439 A n°1538	2 042 m ²	875 m ²		875 m ²
439 A n°1567	1 482 m ²	325 m ²		325 m ²
439 A n°1568	13 533 m ²	12 027 m ²	1 028 m ²	10 999 m ²
439 A n°1658	4 461 m ²	1 793 m ²	47 m ²	1 746 m ²
439 A n°1661	3 936 m ²	1 182 m ²	1 046 m ²	136 m ²
439 A n°9	820 m ²	820 m ²		820 m ²
439 A n° 21	2 090 m ²	2 090 m ²		2 090 m ²
439 A n°8	2 920 m ²	2 920 m ²		2 920 m ²
439 A n°6	1 650 m ²	1 650 m ²	43 m ²	1 607 m ²
439 A n°27	130 m ²	130 m ²	130 m ²	
439 A n°1533	1 696 m ²	1 696 m ²		1 696 m ²
439 A n°1535	3 903 m ²	3 903 m ²		3 903 m ²
439 A n°1537	1 654 m ²	1 654 m ²		1 654 m ²
439 A n°1539	3 198 m ²	3 198 m ²		3 198 m ²
439 A n°26	6 060 m ²	6 060 m ²	347 m ²	5 713 m ²
439 A n°36	340 m ²	340 m ²	81 m ²	259 m ²
439 A n°466	1 796 m ²	1 796 m ²	114 m ²	1 689 m ²
	Total	44 717 m²	4 464 m²	40 253 m²

Que Monsieur Lassimouillas exploite déjà un espace de jeux, le « *paint-ball spirit* » sur les parcelles citées ci-dessus.

Qu'en effet, une convention de location lie le Grand Périgueux à M. LASSIMOUILLAS depuis le 01^{er} janvier 2012 avec reconduction tacite. La redevance annuelle s'élevait à 1 000 € TTC par an, révisable chaque année au 1^{er} juillet sur la base de l'indice INSEE (Indice de référence des loyers). Depuis 2012, le montant total versé s'élève à 8 175.80 € TTC.

PLAN DE SITUATION DES PARCELLES CONCERNÉES AU SEIN DU PARC D'ACTIVITÉS



Département de la DORDOGNE

Commune de BOULAZAC ISLE MANOIRE (SAINT-LAURENT SUR MANOIRE)

Propriété de la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux

Plan de Bornage et de Division

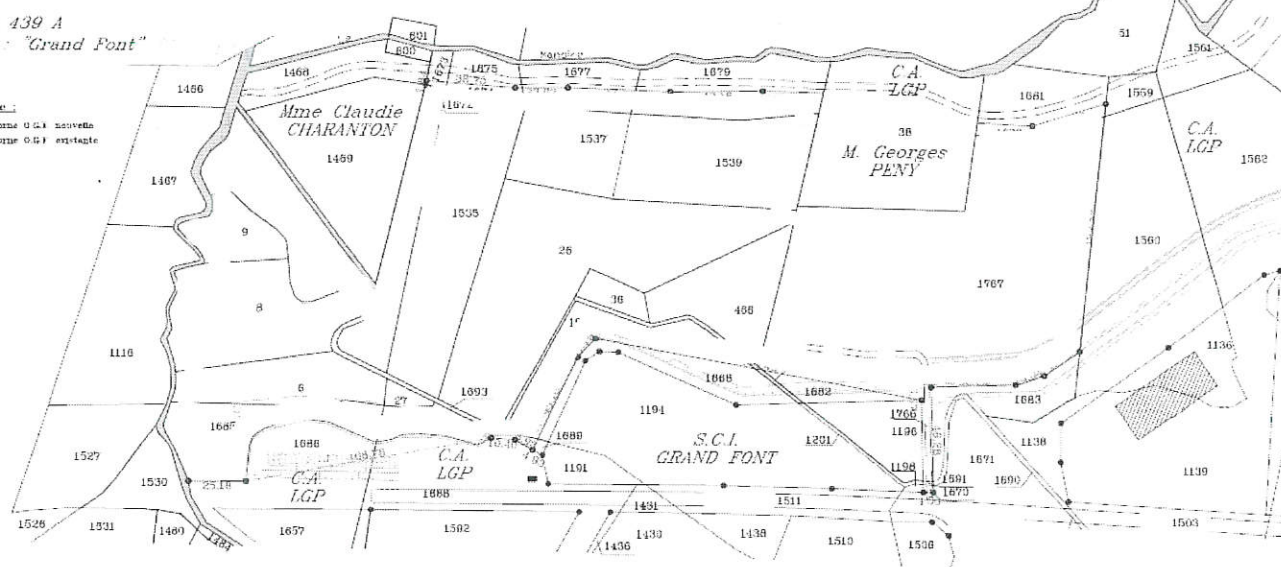
Section 439 A

Lieudit : "Grand Font"

Références : 1811 11
9675



Légende :
 - - - Bornes O.C.F. nouvelle
 - - - Bornes O.C.F. existante



partie à céder au PaintBall
 section 439 A n°6, 8, 9, 21, 26, 27, 36, 466, 1533, 1535, 1537, 1539,
 1669, 1672, 1674, 1676, 1678, 1680, 1685, 1687, 1693 et 1767
 Contenance cadastrale : 4ha47a.17ca.

partie à céder à la SCI GRAND FONT
 section 439 A n°1668, 1682, 1686 et 1692
 Contenance cadastrale : 15a.39ca.



GÉOMÈTRE-EXPERT
 CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Dressé le 25/10/2019 par la SELARL KERSUAL DEPARIS
 Mis à jour après numérotation le 12/12/2019
 Géomètres Experts Poncier Associés
 72, Avenue M. FOCH 24060 COULOUNIEUX-CHAMIERES
 Tel : 05 53 53 28 86 Fax : 05 53 53 40 90
 e-mail : bruno.kersual@wanadoo.fr

Echelle : 1/1500

Considérant que l'inondation régulière des terrains provoque une perte financière pour Monsieur LASSIMOUILLAS qui en accepte la contrainte.

Qu'une servitude de passage d'un réseau enterré sera installée par GRDF. La date de convention souscrite avec le Grand Périgueux a été entérinée le 18/12/2019.

Considérant que France Domaines, sollicité le 17 octobre 2019 a rendu son avis le 9 janvier 2020, précise une valeur vénale à hauteur de 45 000 € HT.

Que compte tenu de la convention de mise à disposition d'un terrain intercommunal en vue de l'exercice d'une activité professionnelle, le Grand Périgueux choisit de vendre ces terrains à hauteur de 19 455 € HT.

Que les dites parcelles sont situées en limite nord du parc d'activités de Grand Font. Il s'agit de terrains inondables qui ne peuvent être aménagés. L'activité de paint ball n'entraînant pas de problème avec les entreprises riveraines, il est proposé de vendre à Monsieur LASSIMOUILLAS qui, par son engagement soutenu, fait à présent bénéficier l'agglomération d'un cadre d'activité sportive qu'il a hissé au rang d'accueil de compétitions de niveau national.

Que le site est à proximité de la sortie de l'autoroute N°16, mais les parcelles étant inondables, le prix de vente est fixé à 0.44 €/m², soit 19 455 € HT, auquel s'ajoutera le montant de la TVA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de vendre à Monsieur Lassimouillas, à Boulazac Isle Manoire, à Grand Font, les parcelles cadastrées citées dans le tableau ci-dessus, d'une superficie d'environ 44 717 m², pour un montant de 19 455 € HT auquel s'ajoutera le montant de la TVA ;
- Désigne Maître Medeiros pour rédiger l'acte ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	14 FEV. 2020	Pour extrait conforme	14 FEV. 2020
Délibération certifiée exécutoire à compter du	14 FEV. 2020	Périgueux, le	14 FEV. 2020

Le Président
Jacques AUZOU